

La politique vélo et les lycées

Plus qu'une Région
une chance pour la mobilité





Volonté de promouvoir les circulations douces auprès des jeunes



Compétence régionale sur les lycées

L'IDÉE DE DÉPART

La Région intervient dans les lycées

- Construction, rénovation et équipement et fonctionnement des lycées incombent à la Région
- La Région a mis en place une stratégie d'action éducative vis-à-vis des lycéens et apprentis
- Les personnels de service des lycées sont rattachés à la Région.



le lycée constitue le lieu de l'expérimentation

Nécessité d'élaborer une démarche :

- globale pour tous les usagers du système lycées (élèves, personnels d'enseignement, administratif, technique...) et pour tous les modes
- pragmatique et rapidement opérationnelle
- éducative, voire pédagogique selon les équipes

Le projet :

accompagnement à la mise en place
de Plans de Déplacements
d'Établissements Scolaires dans des
lycées volontaires

Qu'est-ce qu'un PDES ?

QUATRE ÉTAPES

Phase 1



- Lancement et cadrage de la démarche
- Constitution de l'équipe projet

Phase 2



- État des lieux, diagnostic, enquêtes auprès des usagers du lycée
- Proposition de scénarii

Phase 3



- Choix d'un scenario
- Rédaction et approbation du plan d'actions

Phase 4



- Mise en œuvre du plan d'action
- Suivi et animation de la démarche

2011 - 2012

- Pré-sélection d'une quinzaine de lycées
- Présentation de la démarche
- 5 établissements volontaires
- Rédaction d'un cahier des charges
- Prestataire retenu en juillet
- Début de la mission septembre

Une démarche expérimentale

- un plan de déplacement est par essence une démarche personnalisée et unique
- chaque établissement doit s'approprier la démarche selon son rythme, ses moyens.
- Complémentarité à trouver dans les établissements avec les autres actions éducatives menées par la Région comme les Agenda 21

Le rôle de la Région

- La Région finance des plans de déplacement d'entreprise ou d'administration grâce à un partenariat avec l'Ademe
- La Région est autorité organisatrice des transports régionaux
- La Région peut intervenir dans le cadre de ses relations contractuelles avec les autres collectivités
- La Région en tant que propriétaire et gestionnaire des bâtiments peut agir directement

Décembre 2013

Bilan par établissement

Bilan global de l'expérimentation

Objectif: étudier un éventuel déploiement à d'autres établissements ou la reformulation de la démarche
